



Procès verbal

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE Lundi 28 novembre 2022 à MARSAC SUR L'ISLE

Conformément à la législation en vigueur, tous les clubs affiliés du Département ont été convoqués à l'Assemblée Générale Financière. Cette Assemblée doit se tenir dans les 6 mois après la clôture des comptes de la saison 2021-2022.

ETAIENT PRESENTS : Les membres du Comité de Direction : Mmes BLAY Marie Line - BUFFIERE Sandrine - COMBEAU Anne Marie - LONGUEVILLE Nathalie - MM. ALLARD Samuel - BEAUGIER Julien - BESSON Bernard - BLOND Jean Louis - COMBEAU Jean Jacques - COUPLET Jacques - DEMARET Patrick - ETCHART Roland - FAURE Daniel - LACOUR Eric (Président) - LAGARDE Bernard - MERY Didier - LE ROUX Patrick - THOMAS Gilles

EXCUSES : MM. LACOTTE Jean Joël - BLONDY Jonathan - BOUDY Fabrice - HAUTIER Benjamin - RAIGNIER Christian - Dr JOLLIS Didier ainsi que Mme LESAGE Alexandra (commissaire aux comptes du cabinet KPMG) - BOUCAUD Christelle (Vice-Présidente du Conseil Départemental chargée de la Jeunesse et des Sports) - DEWILDE Patrice (Directeur du Crédit Agricole) - COMBESCOT Thomas (Seripub)

ASSISTE : M. DULUX Thierry du cabinet HOCHÉ

Clubs représentés par leur Président ou par une délégation :

LA PATRIOTE AGONAC - U.S. ANNESSE ET BEAULIEU - F.C. ATUR - BERGERAC PERIGORD F.C. - A.S. BOSSET - ET.S. BOULAZAC - L'ENTENTE CALES TREMOLAT - C.A. CELLES - SECTION A. CHAMPAGNACOISE - A.S. CHAMPCEVINEL - UNION SPORTIVE CHANCELADE MARSAC 24 - J.S. CASTELLEVEQUOIS - E.S. COURS DE PILE - A.S. COURSAC FOOT - JEUNESSE SPORTIVE DOUZILLACOISE ET LUDOVICIENNE - FOOTBALL SUD BASTIDE - F.C. DE FAUX - FUTSAL CLUB FOYEN - FOOTHISLECOLE ECOLE DE FOOT - ENT. GRIGNOLS VILLAMBLARD - F.C. JAVERLHACOIS - U.S. BACHELIERE - ET. LA ROCHE CHALAIS - F.C. LALINDE COUZE SAUVEBOEUF - FOY. RUR. MONTEIL - LIMENS JSA - F.C. DE LIMEUIL - UNION SPORTIVE MARSANEIX - F.C. MONBAZILLAC SIGOULES - MONTPON MENESPLET F.C. - LES EPIS MONTREM MONTANCEIX - U.S. MUSSIDAN ST MEDARD - A.S. NEUVIC ST LEON - A.S. NONTRON SAINT PARDOUX - SP.A. SANILHACOIS - UNION SPORTIVE PAYS DE FENELON - PAYS DE L'EYRAUD - PAYS DE LA FORCE GINESTET - A.S. PAYS DE MONTAIGNE ET GURCON - FOOTBALL CLUB PERIGORD CENTRE - UNION SPORTIVE PERIGORD FOOT - E.S. PERIGORD VERT - ENT. PERIGORD NOIR - A.S. PETIT BERSAC - PRIGONRIEUX F.C. - LES AIGLONS RAZACOIS - ROUFFIGNAC OLYMPIQUE CLUB - A.S. ST GERMAIN CHANTERAC - A.S. LAURENTINE - AS SAINT PIERRE DE CHIGNAC - ST SAUD F. - F.C. ST PAUL DE LIZONNE - ST PAUL LA ROCHE F. C. - U.S. ST VINCENT DE CONNEZAC - FC THENON LIMEYRAT FOSSEMAGNE - LA THIBERIEENNE NORD DORDOGNE - U.S. TOCANE ST APRE - A. VANXAINS

Clubs présents mais arrivés après l'heure du début de l'AG ou ayant un bulletin de vote incomplet. Ces clubs n'ont pas participé aux votes mais seront exonérés de la sanction financière :

FC BASSIMILHACOIS - C.O. COULOUNIEX CHAMIERES - U.S. HAUTEFORT - U.S. LES COQUELICOTS DE MEYRALS - ESP.S. MONTIGNACOISE - FOOTBALL CLUB LA TOUR MAREUIL VERTEILLAC - ENT. NAUSSANNES STE SABINE - F.C. PAYS BEAUMONTOIS - C.A. RIBERACOIS - F.C. SARLAT MARCILLAC - TRELISSAC ANTONNE PERIGORD F.C. - PERIGUEUX F.

Clubs absents, passibles d'une sanction financière prévue aux règlements particuliers du district soit 50 € :

F.C. BELVESOIS - U.S. LA CATTE - STELLA J. BERGERAC - C.A. BRANTOMOIS - FC SPARTAK DE CARSAC - CAMPAGNAC DAGLAN ST LAURENT F. - A.S. PARCOUL CHENAUD - CONDAT F.C. - FC COTEAUX PECHARMANT - ESPERANCE PERIGORD FENELON FOOTBALL CLUB - F. C. DE L'OLYMPIQUE EYMETOISE - F.C. EXCIDEUIL ST MEDARD - F.C. GARDONNE - ENT. GENIS SALAGNAC F. - U.S. JUMILHACOISE - J.S. CHAPELLOISE - F.C. LE BUGUE



Procès verbal

MAUZENS - C.S. LEGUILLACOIS - ENT. MARQUAY TAMNIES - A.S. PERIGORDINE - SAINT AULAYE SPORTS - AM. LAIQ. ST LEON S/VEZERE - US. AMICALE DE TERRASSON - U.S. PORTUGAISE TERRASSON - ATHLETICO VERNOS - A.S. VILLACOISE - U.S. VILLEFRANCHE DE LONCHAT

Ouverture de l'Assemblée Générale Financière par Eric Lacour, Président du District de Football Dordogne-Périgord

Après présentation des clubs, lors de l'émargement, le quorum est atteint avec 58 clubs présents ou représentés soit un total de 380 voix sur 612.

Il demande ensuite une minute de silence pour tous nos disparus et d'avoir une pensée pour celles ou ceux qui souffrent.

Pour expliquer le vote électronique un essai de vote est pratiqué sur une question simple « La France sera-t-elle championne du Monde ». Seuls les votes exprimés s'affichent en nombre de voix, soit 300 oui et 44 non.

Intervention d'Eric Lacour

Il félicite les équipes de Trélissac Antonne et Bergerac Périgord pour ce beau week-end de Coupe de France contre Bordeaux et Niort, pensionnaires de la Ligue 2.

Côté nombre de licences, le District, après une belle dernière saison, enregistre les mêmes chiffres cette saison ce qui, dans le contexte anxiogène actuel, est rassurant.

Le huitième de finale de la France et la Finale de la Coupe du Monde tombant un dimanche à 16h00, les clubs avec l'accord de l'adversaire pourront changer leurs horaires de match sur le week-end concerné.

La Soirée des Bénévoles (ex soirée des médaillés) se tiendra le samedi 8 avril 2023 à La Filature à Périgueux, même concept mais avec des nouveautés.

Egalement une bonne nouvelle pour le district car la FFF nous a délégué l'organisation des ½ finales du championnat de France U17, les 27 et 28 mai à Boulazac.

Une conférence sur la place des femmes dans les instances et le sport est évoquée.

Un tournoi mêlant public de football Para-adapté et d'équipes de Foot Loisir se déroulera certainement à Cendrieux au printemps.

Il signale la mise en place d'une nouvelle politique concernant le centre technique qui, grâce à l'effort des salariés, prend un essor avec un suivi de deux membres du Comité Directeur.

Il souligne le travail de Josselin Chubilleau et Erick Sénéchal pour leurs actions de formation, de détection, sur les centres de perfectionnement, l'accompagnement des sections sportives et le suivi des labels. Côté label, il voit que le travail auprès des féminines porte ses fruits car 6 clubs se sont vu décerner un des Labels FFF Crédit Agricole Jeunes Féminines pour 2022-2025.

Intervention de Patrick Demaret, Secrétaire Général du District

- Il présente trois mises en conformité de nos Règlements Particuliers avec les Règlements Généraux de la Fédération et de la Ligue, à savoir :

o Mise en conformité avec l'article 30 des Règlements Généraux de la FFF concernant l'autorisation parentale pour dirigeant mineur et avec les conditions de l'assurance de la LFNA pour le certificat médical

Titre III - Article XII : Arbitres assistants

1. Lorsque les arbitres assistants n'ont pas été désignés officiellement pour seconder le directeur de jeu, chacune des équipes en présence doit alors proposer une personne licenciée **Dirigeant(e) ou Joueur (se)** âgée de 16 ans minimum (avec **certificat médical autorisation parentale pour les mineurs**) pour remplir cette fonction.

2. Si une des équipes en présence ne peut le faire, l'arbitre de la rencontre peut alors exiger du capitaine de cette équipe, qu'il désigne un **(e)** de ses joueurs **(ses) dans les conditions de l'alinéa 1.**



Procès verbal

3. (...) L'équipe concernée doit alors pourvoir à son remplacement par une autre personne licenciée ~~(avec certificat médical)~~.

o Mise en conformité avec l'article 13 du Statut de l'Arbitrage

L'article VII du Titre VII : Dirigeants capacitaires en arbitrage des Règlements Particuliers du District est supprimé. Le dirigeant capacitaire en arbitrage n'existe plus et devient arbitre de club. Le Statut de l'Arbitrage prévoit désormais l'obligation d'un examen et, en cas de succès, un pointage de la licence par la Ligue. La CDA fera une session en décembre ou janvier pour l'obtention du titre d'arbitre de club, il aura ensuite les mêmes droits que l'ex-arbitre capacitaire.

o Mise à jour du tableau des tarifs :

Mise en adéquation des termes avec les Règlements Généraux de la FFF, le traitement d'un dossier ne peut pas être conditionné au versement d'une somme préalable. L'appellation change mais le tarif ne bouge pas.

Titre X - Pénalités pécuniaires : Tarifs

Frais administratifs : ~~Confirmation réserve : 20 €~~

~~Réclamation d'après match : 20 €~~

Frais procédure Litiges et Contentieux : 20 €

- Concernant le vœu de Pays de Montaigne qui souhaite que les frais de déplacements des équipes visiteuses en Coupes soient calculés directement par le District et ensuite crédités et débités aux clubs concernés, Patrick Demaret rappelle que, comme les trois autres sujets, il n'y a aucune obligation de vote (cela étant déjà le cas à partir des ¼ de finale). Néanmoins, le Bureau du District a accepté ce vœu et cela sera appliqué dès les prochains tours.

- Il termine en rappelant les dates, les lieux et les principes des 5 réunions de secteurs prévues avec, à chaque fois, une vingtaine de clubs invités :

- au District de football : 17 Avenue du Parc à Marsac sur l'Isle, le lundi 12 décembre 2022
- à St Pardoux La Rivière : Salle Polyvalente, route de Mialet, le lundi 9 janvier 2023
- à Sarlat La Canéda : Plaine des jeux La Canéda, Rue du Commandant Cousteau, le lundi 23 janvier 2023
- à Mussidan : Stade Municipal des Mauries à RN 89, St Médard de Mussidan, le lundi 20 février 2023
- à Cours de Pile : Stade Municipale Roger Marty, La Seguinie, le lundi 6 mars 2023

Rapport financier 2021/2022

Jean Jacques Combeau présente un exposé visuel où sont reprises les grandes lignes des comptes du District. C'est une saison de relance pour le District après les deux saisons impactées par le covid avec au final un résultat net comptable de -19 248 €.

Ce déficit, par rapport au +11 191 de la saison dernière, s'explique par des charges en augmentation comme :

- plus 16 860 € pour les déplacements en augmentation des officiels liés au besoin d'accompagnement des arbitres débutants et des observateurs ;
- plus 11 518 € pour l'électricité, le gaz, l'eau et les carburants et la conjoncture actuelle est peu propice à des économies ;
- 21 522 € de participation du District pour l'arrivée d'un nouveau CTR PPF ;
- Investissement de 19 406 € de matériel de formation, du bureau des techniciens et la mise en sécurité du bâtiment ;
- plus 1 800 € pour la participation à l'achat de tablette pour les clubs ;
- aide indirecte aux clubs de 12 000 € avec la baisse des tarifs des engagements.

Malgré ces frais supplémentaires, le comité directeur a diminué au maximum le déficit et il faudra une grande vigilance pour la saison actuelle et en particulier avec les augmentations des différents types d'énergies.



Procès verbal

Intervention de M. Thierry Dulux, expert-comptable du cabinet Hoche et Associés

Il apporte des renseignements supplémentaires en trouvant que ce budget 2021/2022, malgré les difficultés de l'après covid, les aides aux clubs et la crise des énergies, est dans la logique du fonctionnement du District. Le fonds de roulement positif est rassurant car il peut permettre, en cas de difficulté, de parer à toutes éventualités pendant un an, ce qui est le principe fondamental de beaucoup de sociétés. Il remercie Marie Annick Dujarri, la secrétaire comptable du district, pour la gestion parfaite des comptes et Jean Jacques Combeau pour leur suivi mensuel. Il souhaite une bonne fin de saison aux licenciés du district.

Rapport du commissaire aux comptes KPMG

Alexandra Lesage, commissaire aux comptes KPMG, s'excuse pour son désistement dans l'après-midi pour raisons professionnelles. Elle a néanmoins fourni son rapport de commissaire aux comptes par mail dans l'après-midi dans lequel elle souligne la qualité du travail fourni par le cabinet Hoche et Associés et certifie les comptes de l'association du District de Football Dordogne Périgord sans aucune remarque particulière.

Approbation des comptes

Eric Lacour met aux votes électroniques des clubs les points suivants :

- Approbation du rapport financier et des comptes : 354 voix pour et 20 contre - Adopté.
- Affectation du résultat - report à nouveau : 352 voix pour et 14 contre - Adopté.

Election de deux membres du Comité Directeur

Deux membres du Comité de Direction ayant démissionné pour raison familiale, l'Assemblée Générale doit procéder à l'élection de 2 nouveaux membres. Les candidates sont Sandra Escacq et Marie-France Fernandez.

Eric Lacour met ainsi au vote électronique ces 2 candidatures :

- Sandra Escacq : élue avec 334 voix pour et 40 contre
- Marie France Fernandez : élue avec 266 pour et 108 contre

Intervention de Bernard Lagarde, membre du Comité Directeur de la Ligue de Football de la Nouvelle Aquitaine, représentant Saïd Ennjimi

Il représente et excuse Saïd Ennjimi le Président de la Ligue pris par une autre réunion.

Il souligne une nouvelle fois le climat de confiance réciproque entre la Ligue et le District.

Il présente les chiffres principaux du budget de la Ligue et, après avoir répondu aux différentes questions, conclut son intervention par la volonté de la Ligue de défendre les intérêts des clubs Néo-Aquitains.

Questions diverses

La parole est donnée aux clubs pour poser toutes les questions qu'ils souhaitent.

Des réponses sont apportées aux différentes interrogations des clubs. Le Président en profite également pour donner des explications sur le fonctionnement des subventions accordées par la Ligue aux Districts.

Clôture de l'Assemblée Générale Financière

Eric Lacour remercie le Conseil Départemental et le Crédit Agricole pour leurs soutiens inconditionnels et Thomas Combescot de la société SERIPUB pour son partenariat avec le District et sa présence auprès des clubs. Ses remerciements vont également aux salariés du District, aux membres bénévoles du District et aussi à tous ces bénévoles dans nos clubs pour leur engagement au service du football.

Le Président du District
Eric LACOUR

Le Secrétaire Général
Patrick DEMARET